



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 27 Septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240927-DGAA_PAT_24_11-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DGAA-PAT 24/11

ARRETE
PORANT DESIGNATION DE
MME AGATHE BOURRETERE, CONSEILLERE DEPARTEMENTALE,
EN TANT QUE REPRESENTANTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES LANDES EN DATE DU 3 OCTOBRE 2024

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3221-3 et L. 3221-7 ;

VU le Code de Commerce, et notamment les articles L. 750-1 et suivants, L. 751-2 et R. 751-1 et suivants et R. 752-17 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 122-4 et R. 423-1 et suivants ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON en qualité de Président du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2024-547 en date du 5 septembre 2024 fixant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial relative à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour l'extension d'un magasin à l'enseigne INTERMARCHE d'une surface de vente de 1 120 m² et de son Drive d'une surface de retrait de 79 m², sur la commune de SANGUINET.

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Mme Agathe BOURRETERE, Conseillère départementale, est désignée pour remplir les fonctions de représentante du Président du Conseil départemental des Landes, absent, à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial se réunissant le 3 octobre 2024 dont la composition a été définie dans l'arrêté préfectoral DCPPAT-BAE n° 2024-547 du 05 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site du Conseil départemental des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-de-Marsan, 25 septembre 2024.

XF-L

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental